



TRAVAILLER en *français*

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS
ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

VOLUME 40 – PRINTEMPS 2017



Chers militants et militantes de la francisation,

Il y a 40 ans, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Charte de la langue française. Il s'agit d'un anniversaire qu'il convient de célébrer avec sobriété, puisque des gains incontestables ont été ombragés par d'autres reculs. De quoi sera fait l'avenir? Selon les projections linguistiques de Statistique Canada, dans 20 ans, le français sera parlé par une proportion de moins en moins grande de la population, au Québec et partout au Canada. Le déclin du français comme langue parlée à la maison est susceptible d'entraîner un déclin du français comme langue parlée en public ou au travail, d'autant plus que cette tendance s'accompagne d'une diminution de la connaissance globale du français et une croissance du bilinguisme chez les francophones.

La bonne nouvelle est qu'une tendance, ça se renverse! L'adoption de la Charte de la langue française en 1977 a permis de renverser une tendance démographique favorisant l'anglicisation des immigrants. C'est tout le pouvoir des politiques publiques. Mais pour que des politiques publiques renversent des tendances, il faut un certain nombre d'ingrédients, dont l'engagement soutenu d'une société civile qui veille au grain. C'est la raison pour laquelle la loi 101 a fait des syndicats des sentinelles de la francisation. Et c'est dans cet esprit que je vous invite à poursuivre votre travail assidu pour qu'on se donne les moyens, collectivement, de franciser les personnes et nos milieux de travail.

Daniel Boyer, président

Projections linguistiques de Statistique Canada pour 2036

Le rapport *Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036*, publié par Statistique Canada le 25 janvier 2017 nous apprend que le français poursuivra son déclin relatif au Québec si les tendances actuelles se maintiennent, alors que l'anglais et les langues tierces seront en progression.

Voici une analyse des faits saillants de ces projections, par **Guillaume Marois**, démographe.

- Au Québec, la proportion de personnes ayant le français comme langue maternelle passera de 78,9 % en 2011 à 70,1 % en 2036. La proportion d'anglophones passera quant à elle de 8,2 % à 8,7 %, alors que celle d'allophones de 12,9 % à 21,2 %.
- Concernant la langue parlée à la maison, les tendances sont similaires. La proportion de francophones passera de 81,6 % en 2011 à 74,4 % en 2036. La proportion de personnes parlant l'anglais à la maison augmentera quant à elle, passant de 10,7 % en 2011 à 12,6 % en 2036.
- Ce déclin du français est en grande partie causé par l'arrivée de forts contingents d'immigrants allophones.
- Dans l'ensemble du Québec, la proportion de personnes ayant une connaissance du français connaîtra un léger déclin, tandis que la connaissance de l'anglais connaîtra une forte croissance causée par l'augmentation du bilinguisme chez les francophones et l'arrivée d'immigrants anglophones. Les francophones seront non seulement plus nombreux que jamais à connaître l'anglais, mais également proportionnellement moins importants au Québec par rapport aux autres groupes linguistiques. À l'opposé, un léger déclin de la connaissance

du français est prévu chez les anglophones.

- Malgré les progrès dans la francisation des immigrants réalisés au cours des dernières décennies, la composition et les comportements linguistiques de l'immigration continuent ainsi de favoriser l'anglais par rapport au français.
- Étant donné la concentration de l'immigration à Montréal, le déclin du français y est nettement plus prononcé. Dans l'ensemble de la région métropolitaine (y compris les banlieues), tant pour la langue maternelle que pour la langue parlée à la maison, le français perdra plus de 10 points de pourcentage pour se situer à environ 67 % pour la langue maternelle et 72 % pour la langue parlée à la maison. Pour les deux indicateurs, l'anglais connaîtra quant à lui une hausse.
- L'immigration est maintenant l'un des principaux facteurs pouvant affecter la structure socioculturelle du Québec. Sans changement important dans ses effectifs, sa composition ou dans l'efficacité des politiques de francisation, elle contribuera certes à augmenter le poids du Québec au sein du Canada, mais aussi à diminuer la place du français au Québec.

TRAVAILLER EN FRANÇAIS // Vol. 40 – printemps 2017

Bulletin de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Imprimé par le service de
l'imprimerie de la FTQ



565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3 • Tél. : 514 383-8000 • Téléc. : 514 383-0502 // Portails : francisation.ftq.qc.ca et languedutrabail.org // Responsable : Malorie Flon // Rédaction : Malorie Flon // Relecture : Diane Bélanger, Émilie Favre et Marthe Messier // Collaborateurs : Guillaume Marois, démographe; l'Office québécois de la langue française; Patrice Richard, Unifor; Christophe Vaillancourt, SCFP; Lucie Pratte, Unifor // Conception graphique : Tabasko Communications // Illustration de la page couverture : Aaron McConomy, Colagene.com // Photos : Unifor 2889 // Impression : FTQ // Tirage : 10 000 exemplaires // Bibliothèque et Archives nationales du Québec // 1994 ISSN 0803-3942 // Reproduction autorisée et encouragée.



L'OQLF, maître d'œuvre de la Charte de la langue française

PAR VIRGINIE AUGER, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION,
OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le début des années 60 a marqué un tournant significatif dans l'histoire du Québec. À cette époque, la province a connu des changements fondamentaux qui l'ont transformée sur les plans économique, politique et culturel. Au cours de cette période, bien connue sous le nom de Révolution tranquille, la société québécoise a notamment entamé la modernisation de l'État. C'est aussi à l'aube de cette décennie que les racines de la politique linguistique québécoise ont commencé à germer, notamment avec la création de l'Office de la langue française, en mars 1961.

Tout d'abord institué pour veiller à l'amélioration, à la correction et à l'enrichissement de la langue française, l'Office a hérité d'un mandat plus large lorsque les projets de loi 63 et 22 ont été respectivement adoptés en 1969 et 1974. Le projet de loi 63, à l'origine de la Loi pour promouvoir la langue française au Québec, visait alors à assurer au français une plus grande place dans les milieux de travail et à accroître sa visibilité dans l'affichage. En vertu de cette loi, l'enseignement du français est devenu obligatoire dans les écoles. Quant au projet de loi 22, qui est devenu la Loi sur la langue officielle, il prévoyait notamment des dispositions particulières pour veiller à la francisation des entreprises. En effet, on constatait de nombreuses lacunes dans les milieux de travail en ce qui a trait à la connaissance du français au sein des directions et du personnel, à la langue du travail, aux communications avec la clientèle et les fournisseurs, à la terminologie, à l'affichage public et à la publicité commerciale, ainsi qu'aux politiques d'embauche, de promotion et de mutation. En conséquence, les francophones étaient souvent défavorisés en matière d'emploi.

C'est toutefois l'adoption de la Charte de la langue française, le 26 août 1977, qui a marqué une étape décisive dans l'histoire de la société québécoise. Le Québec venait ainsi de se doter d'une législation ambitieuse en matière de langue.

Ainsi, la Charte a fait du français la langue de l'État et de la loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Autrement dit, la Charte a voulu faire du français la langue commune de tous les Québécois et Québécoises dans l'espace public. Au-delà de cette mission, elle a également permis au français de devenir un outil de cohésion sociale, de fierté et d'identité culturelle. Au cours des 40 dernières années, les décisions et les actions découlant de cette politique linguistique ont contribué à transformer tout un pan du paysage sociolinguistique québécois.

Aujourd'hui, l'Office québécois de la langue française œuvre toujours à la promotion et à la protection du français, autant au travail que dans l'espace public. Pour maximiser la portée de ses efforts, il travaille en étroite collaboration avec les entreprises ainsi qu'avec les travailleurs et travailleuses. Les comités de francisation paritaires, que l'on trouve dans les entreprises de 100 employés ou plus, illustrent d'ailleurs très bien ce partage des responsabilités entre les employeurs, les travailleurs et les syndicats lorsque vient le temps de franciser un milieu de travail.

Au fil des ans, la mise en place de tables sectorielles par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a

aussi facilité la francisation de plusieurs domaines ciblés, notamment ceux de l'automobile, de l'aéronautique et des télécommunications.

Tous ces efforts des milieux du travail, combinés à ceux de l'Office, ont porté leurs fruits. À preuve, à la fin de l'année administrative 2015-2016, près de 84 % des entreprises de 50 employés ou plus inscrites à l'Office avaient obtenu leur certificat de francisation. Maintenant qu'une grande majorité des entreprises sont certifiées, l'Office poursuit son rôle d'accompagnement auprès d'elles en les aidant à relever les défis propres au contexte linguistique actuel. La francisation des technologies de l'information et des communications (TIC) s'inscrit parmi ses grandes priorités. Jusqu'en 2016, grâce au Programme de soutien à la francisation des petites et moyennes entreprises par les TIC, l'Office a d'ailleurs permis à de nombreuses entreprises de 99 employés ou moins de franciser leurs logiciels ou leur matériel informatique.

En cette année du 40^e anniversaire de la Charte, l'Office compte réaffirmer son rôle clé dans la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise. Par ses activités et ses interventions, il continuera de veiller à ce que le français soit présent dans toutes les dimensions de la vie sociale et économique. En tant que partenaire de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021, il aura d'ailleurs une occasion supplémentaire de contribuer au plein épanouissement du français au Québec.

Collaboration spéciale



L'érosion du français au travail : le cas des salariés du secteur municipal

PAR CHRISTOPHE VAILLANCOURT, DIRECTEUR SYNDICAL (PAR INTÉRIM),
SFMM (SCFP 429)

La Charte de la langue française normalise le français en tant que langue officielle de l'État et des tribunaux en plus d'en faire la langue normale dans les communications, l'enseignement, le commerce et le monde du travail. Or, plusieurs décisions des tribunaux tendent à restreindre et diminuer la force et la portée de cette loi¹.

Rappelons que les articles 41 à 49 de la Charte font explicitement partie intégrante de toutes les conventions collectives. Selon l'article 46, il est interdit à un employeur d'exiger la connaissance d'une autre langue que le français « à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite une telle connaissance »².

Certaines municipalités tentent parfois d'exiger la connaissance d'une autre langue dans l'octroi de certains postes. Ainsi, dans les affichages de postes à pourvoir, on peut demander la maîtrise de l'anglais à divers niveaux. La pertinence de cette exigence n'est pas toujours évidente, mais le fardeau de la preuve revient à l'employeur.

Par exemple, il est manifestement nécessaire qu'un traducteur doive maîtriser une autre langue que le français afin de réaliser son travail. Toutefois, jusqu'où s'étend cette nécessité? Peut-on exiger qu'un commis du service des finances d'une ville francophone connaisse l'anglais sous prétexte qu'une certaine proportion des citoyens souhaite recevoir son compte de taxes en anglais?

Examinons quelques cas, d'abord celui de la métropole. En vertu de la loi 101 et de l'article 1 de sa Charte, la Ville de Montréal est une ville francophone³. Toutefois, elle exige la maîtrise de l'anglais dans l'affichage de certains postes. Par exemple, dans *Raymond Carrier c. Ville de Montréal (Jardin botanique)* en 1999, le Jardin botanique exigeait la connaissance de l'anglais dans l'octroi du poste de régisseur. Cependant, l'employeur n'a pas réussi à démontrer la pertinence de cette condition d'admissibilité. Il a donc perdu sa cause⁴.

Néanmoins, la Ville continue d'exiger la connaissance d'une langue autre que le français dans l'affichage de plusieurs postes. C'est le cas, notamment, au service des finances.

Récemment, les cols blancs de la Ville de Gatineau ont subi des revers juridiques à ce sujet. En 2009, la Ville avait affiché des postes de commis au service des finances dont les candidats devaient être bilingues. Le Syndicat des cols blancs de Gatineau a déposé un grief contre cette pratique que l'arbitre a accueilli. Dans sa décision, celui-ci mentionne que la connaissance de l'anglais n'est pas absolument nécessaire pour occuper le poste. Il affirme qu'il ne faut pas confondre nécessité et utilité.

Toutefois, la Cour d'appel du Québec a rejeté cette interprétation⁵. De plus, la Cour suprême du Canada a récemment refusé d'entendre la cause. En conséquence, cela laisse plus de marge de manœuvre aux employeurs pour formuler des exigences linguistiques qui affaiblissent le statut du français comme langue normale du travail.

Heureusement, il existe des pistes d'action afin d'assurer le rayonnement de la langue française dans nos milieux de travail. Dans cette optique, nous conseillons de joindre les comités de francisation de vos milieux de travail afin de veiller à l'application de la Charte. Les programmes d'alphabétisation, conjugués à une attention portée à la qualité de la langue française utilisée au travail peuvent aussi avoir un impact favorable. Enfin, les diverses activités du service de la francisation de la FTQ aident à prendre en main l'avenir de notre langue. À cet égard, seul un militantisme actif consolide la pérennité de la langue française au Québec.

¹ À ce sujet, voir l'ouvrage de Me Éric Poirier, *La Charte de la langue française : ce qu'il reste de la loi 101 quarante ans après son adoption*, Québec, Septentrion : cahiers des Amériques, 2016, 246 p.

² Article 46 de la Charte de la langue française.

³ Hormis pour l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro qui est bilingue.

⁴ Ce cas est cité sur la page Web de l'Office québécois de la langue française : [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/decisions/jbotanique_46_286.html].

⁵ *Gatineau (Ville de) c. Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.*, 2016, QCCA 1596.

La francisation des entreprises //

Témoignage

PATRICE RICHARD // UNIFOR 698



« Je pratique le métier de machiniste chez PCC Aérostructures depuis 20 ans. Y sont aussi pratiqués des métiers tels qu'inspecteurs, ébavureurs, électromécaniciens et assembleurs. »

TF : Qu'est-ce que PCC Aérostructures et quel est votre métier dans cette entreprise?

PR : PCC est une compagnie multinationale qui a fait l'acquisition de la division aérostructures de Héroux-Devtek, en 2012. L'entreprise, située à Dorval, compte un total de 125 employés, dont environ 79 personnes syndiquées. Elle compte parmi ses clients des constructeurs aéronautiques comme Bombardier, Bell Helicopter et Boeing. Je pratique le métier de machiniste chez PCC Aérostructures depuis 20 ans. Y sont aussi pratiqués des métiers tels qu'inspecteurs, ébavureurs, électromécaniciens et assembleurs.

TF : Quel a été l'élément déclencheur de votre implication dans le comité de francisation de l'entreprise?

PR : La direction de l'entreprise a approché notre syndicat pour former un comité de francisation en 2008. Mon président syndical a alors sondé mon intérêt à y participer. Comme je suis quelqu'un d'intéressé par la protection de la langue française et que je constatais que la terminologie anglaise était omniprésente dans le milieu de l'aéronautique, j'ai décidé de m'impliquer au sein du comité. J'y participe donc depuis le tout début.

TF : Pourquoi la francisation est-elle une responsabilité syndicale selon vous?

PR : Le syndicat est en mesure de nous donner de la formation et nous aide à nous organiser. Il nous offre aussi des occasions d'échange avec d'autres travailleurs, dont des membres de comités de francisation provenant d'autres entreprises. Cela est essentiel pour constater ce qui se fait ailleurs. Puisque travailler en français est un droit au Québec, je considère que c'est un mandat syndical d'appuyer les comités de francisation.

TF : Où en êtes-vous chez PCC Aérostructures en matière de généralisation du français comme langue d'usage?

PR : À nos débuts en 2008, plusieurs défis nous attendaient, notamment en lien avec les procédures de travail écrites qui étaient majoritairement rédigées en anglais. Aujourd'hui nous estimons avoir beaucoup accompli, même si le travail est loin d'être terminé puisque l'entreprise n'a pas encore obtenu son certificat de francisation.

TF : Quels sont les embûches et les succès que vous avez rencontrés au cours des dernières années?

PR : Il y en a eu plusieurs. Par exemple, en 2008, les avertissements de santé et de sécurité sur les machines étaient exclusivement en anglais. Le comité de francisation a donc fait produire de nouvelles affiches en français. Malheureusement, elles étaient plus petites que les originales et n'étaient pas toujours lisibles. Nous en sommes donc à les refaire quelques années plus tard. Il va sans dire que de tels délais sont déplorables lorsqu'il s'agit de la sécurité des travailleurs et travailleuses.

Quelles leçons tirez-vous de votre expérience au comité de francisation?

PR : Je crois que pour œuvrer au sein d'un comité de francisation il faut d'abord être soi-même convaincu. Malheureusement, on oublie trop souvent qu'au Québec, le français est la langue officielle! Aussi, il est indispensable d'avoir des alliés comme les tables sectorielles et les conseillers de l'Office pour faire bouger les choses. Heureusement, la persévérance mène au succès.



La francisation des entreprises //

Sondage auprès des jeunes sur l'usage du français au travail

En février 2016, la FTQ et ses partenaires du portail Languedutravail.org ont administré un sondage auprès de 706 jeunes travailleurs et travailleuses, tous secteurs d'activité confondus, pour dresser un portrait de leurs habitudes linguistiques dans leurs milieux de travail. 529 répondants se trouvaient dans la catégorie d'âge allant de 16 à 39 ans. Voici ce que nous avons appris :

1

Les jeunes ont à cœur la protection de la langue française au Québec



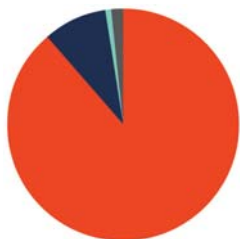
À QUEL POINT EST-CE QUE LA PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC EST UN ENJEU IMPORTANT POUR VOUS?

■ PAS IMPORTANT DU TOUT : 2,55 % (18)
■ PAS TRÈS IMPORTANT : 7,93 % (56)
■ ASSEZ IMPORTANT : 34,56 % (244)
■ TRÈS IMPORTANT : 54,96 % (388)

2

La francisation de la machinerie est en retard sur les autres éléments présents dans les lieux de travail

Les répondants étaient sondés afin de savoir quels éléments, lorsque cela s'appliquait dans le cadre de leur travail, étaient en français seulement (oui), en partie en français (en partie), ou en anglais seulement (non).



AFFICHAGE DANS LE MILIEU DE TRAVAIL

■ OUI : 88,67 % (626)
■ EN PARTIE : 9,07 % (64)
■ NON : 0,71 % (5)
■ NE S'APPLIQUE PAS : 1,56 % (11)



MANUELS D'INSTRUCTIONS

■ OUI : 65,16 % (460)
■ EN PARTIE : 20,82 % (147)
■ NON : 3,12 % (22)
■ NE S'APPLIQUE PAS : 10,91 % (77)

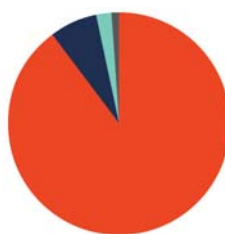


MACHINERIE

■ OUI : 34,47 % (243)
■ EN PARTIE : 22,13 % (156)
■ NON : 3,26 % (23)
■ NE S'APPLIQUE PAS : 40,14 % (283)

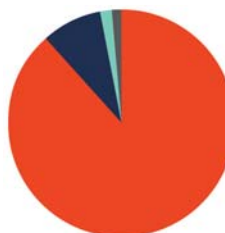
3

Le taux de communications externes des travailleurs se déroulant uniquement en français est beaucoup plus faible que pour les communications internes



COMMUNICATIONS ORALES AVEC L'EMPLOYEUR
(INCLUANT INSTRUCTIONS REÇUES)

■ OUI : 89,8 % (634)
■ EN PARTIE : 7,08 % (50)
■ NON : 2,12 % (15)
■ NE S'APPLIQUE PAS : 0,99 % (7)



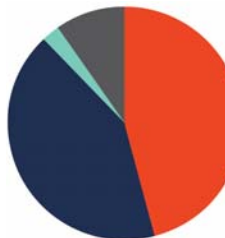
COMMUNICATIONS ÉCRITES AVEC L'EMPLOYEUR
(INCLUANT INSTRUCTIONS REÇUES)

■ OUI : 88,53 % (625)
■ EN PARTIE : 8,5 % (60)
■ NON : 1,7 % (12)
■ NE S'APPLIQUE PAS : 1,27 % (9)



COMMUNICATIONS ORALES EXTERNES
(AVEC LES FOURNISSEURS / CLIENTS / BÉNÉFICIAIRES DE SERVICES ET LEUR ENTOURAGE)

■ OUI : 43,48 % (307)
■ EN PARTIE : 46,88 % (331)
■ NON : 2,27 % (16)
■ NE S'APPLIQUE PAS : 7,37 % (52)



COMMUNICATIONS ÉCRITES EXTERNES
(AVEC LES FOURNISSEURS / CLIENTS / BÉNÉFICIAIRES DE SERVICES ET LEUR ENTOURAGE)

■ OUI : 46,03 % (325)
■ EN PARTIE : 41,93 % (296)
■ NON : 2,55 % (18)
■ NE S'APPLIQUE PAS : 9,49 % (67)

4

Une grande exigence de bilinguisme

Près de 30 % des répondants disent que le poste qu'ils occupent exige le bilinguisme.



EST-CE QUE LE POSTE QUE VOUS OCCUPEZ PRÉSENTEMENT EXIGE LE BILINGUISME?

OUI : 28,9% (204)
NON : 71,1% (502)



SI OUI, TROUVEZ-VOUS QUE CETTE EXIGENCE EST JUSTIFIÉE?

OUI : 92,42% (195)
NON : 7,58% (16)

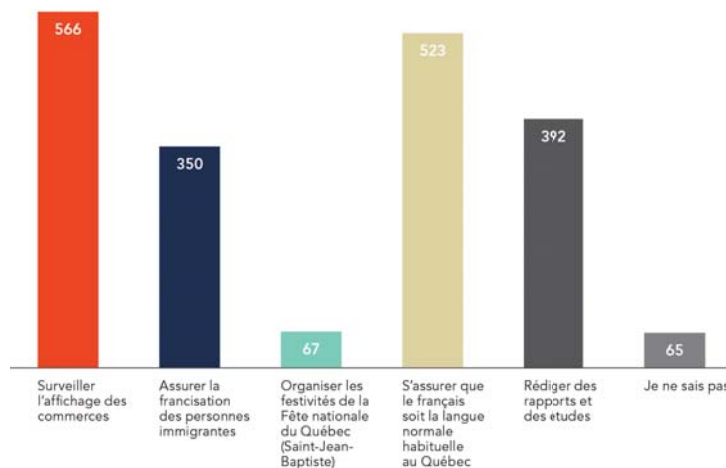
Cette proportion élevée est cohérente avec les 45 % des répondants qui disent utiliser l'anglais couramment (plusieurs fois par mois) ou souvent (à tous les jours).

5

Une perception de l'Office québécois de la langue française comme police d'affichage

Les réponses offertes à la question sur le mandat de l'Office permettent de constater qu'une majorité de répondants croient que le mandat de l'Office est de « surveiller l'affichage des commerces », alors que sa mission est bien de s'assurer que le français soit la langue normale et habituelle au Québec.

SELON VOUS, QUELS SONT LES ÉLÉMENTS QUI FONT PARTIE DU MANDAT DE L'OQLF?

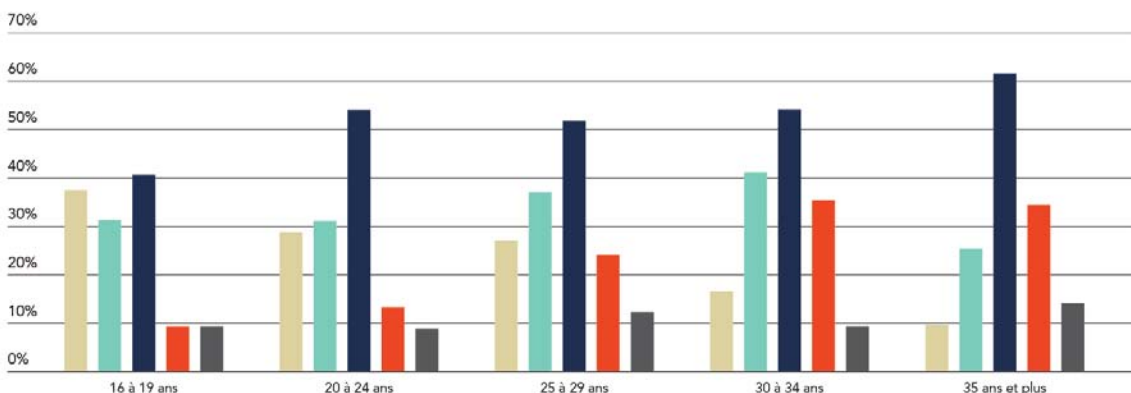


6

Les jeunes demeurent plus indifférents en cas d'infraction

Face à une injustice en matière de langue au travail (ex. infraction à la loi 101; exigence de bilinguisme injustifiée; document dans une autre langue que le français), 38 % des jeunes de 16 à 19 ans demeurent indifférents, contre 10 % des 35 ans et plus.

RECOURS ENVISAGÉS



Sur la base des résultats de ce sondage, des capsules vidéo ont été produites pour favoriser la mobilisation des jeunes travailleurs dans le dossier de la langue et de son usage de qualité. Les capsules sont disponibles sur le portail Languedutravail.org/videos.

La francisation en action!

Le service de la francisation de la FTQ a comme mission de soutenir, par diverses activités, l'action des membres des comités de francisation et de promouvoir l'usage du français au travail. Tout au long de l'année, le service propose des activités de formation, d'information et de mobilisation pour répondre aux besoins des membres des comités de francisation pour qu'ils soient en mesure d'assumer adéquatement leurs rôles et leurs responsabilités selon les dispositions de la Charte de la langue française. Voici quelques activités récentes :

Réunion de la table sectorielle des télécommunications, le 20 janvier 2017

Réunion de la table sectorielle de l'aérospatiale, le 31 janvier 2017

Réunion du comité pour la promotion du français, le 17 février 2017

Formation : Le rôle et les fonctions des membres des comités de francisation, le 23 février 2017

Soirée de remise des Bourses d'études Accroche-toi ! Prix Fernand-Daoust du Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent, le 7 février 2017

Cet évènement visait à récompenser 18 jeunes s'étant démarqués dans leurs démarches de retour aux études, de persévérance scolaire et de réussite scolaire menant à l'obtention d'un diplôme au cours de l'année 2016. Ces bourses ont été créées par le Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent, en partenariat avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et le Fonds de solidarité FTQ. Une partie du montant réparti entre les boursiers a été amassé lors de la Foire du livre 2016.



Rencontre annuelle des membres des comités de francisation, le 24 mars 2017



La Rencontre annuelle des membres des comités de francisation de la FTQ est une journée d'échange entre travailleuses et travailleurs soucieux de l'avenir du français dans les milieux de travail et au Québec en général. Le thème de cette journée était « L'apport du français comme outil d'intégration des personnes immigrantes ». Cet événement est aussi l'occasion pour les militants et militantes d'échanger avec le personnel politique et des conseillers et conseillères de l'Office québécois de la langue française.

AUTRES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS RÉCENTES :

Une nouvelle table sectorielle pour le secteur universitaire

Le 7 février 2017 s'est tenue la toute première table sectorielle du secteur universitaire, dans le cadre d'un partenariat FTQ-CSN. Des travailleuses du secteur se sont réunies pour échanger sur les problèmes de francisation vécus dans les universités québécoises et sur les pistes d'intervention envisageables. Les principaux problèmes qui ont été identifiés sont les suivants :

1. L'accueil et l'intégration des étudiants allophones des cycles supérieurs;
2. La promotion et l'amélioration de la qualité de la langue française des communautés universitaires (étudiants et employés);
3. L'anglicisation de l'enseignement;
4. La publication des écrits scientifiques dans des revues anglophones.

La prochaine rencontre du comité, qui se tiendra en mai 2017, aura pour objectif de faire le tri des interventions possibles et de les prioriser dans un plan d'action réaliste. Pour en savoir plus ou pour joindre les membres de cette table sectorielle, écrivez à mflon@ftq.qc.ca

Capsules vidéo terminolinguistiques



La FTQ et ses partenaires du portail Languedutravail.org ont produit **trois capsules vidéo pour favoriser la mobilisation des jeunes travailleurs dans le dossier de la langue et de son usage de qualité**. Les scénarios ont été élaborés à partir des données du sondage sur les habitudes des jeunes en matière de français au travail (pages 6-7). Les trois capsules sont inspirées de trois problèmes d'actualité en matière de langue au travail: la traduction de la machinerie; le bilinguisme inopportun au sein de l'Administration publique et la langue commune sur les chantiers de construction.

Visitez : languedutravail.org/videos

Nous comptons sur votre aide pour les diffuser dans vos milieux de travail!

Recueil de bonnes pratiques : dix stratégies pour renforcer l'usage du français dans votre entreprise!

Vous vous intéressez à la promotion et à la valorisation du français dans votre milieu de travail? Ce document s'adresse à vous!

Peu importe votre secteur d'activité, vous y retrouvez dix stratégies éprouvées pour renforcer l'usage du français au travail. Ces dix stratégies sont basées sur un recensement de bonnes pratiques, d'histoires à succès, et sur les apprentissages de femmes et d'hommes qui se sont impliqués activement pour la francisation de leurs milieux de travail dans les trente dernières années.



Que vous soyez membre d'un comité de francisation ou simplement soucieux de la langue française au travail, ces dix stratégies vous serviront de guide et d'inspiration!

Visitez : languedutravail.org/bonnes-pratiques

En quoi consiste le programme de francisation des entreprises québécoises?

De quoi parle-t-on lorsqu'on parle de francisation des entreprises?

Le service de la francisation de la FTQ a produit une courte vidéo pédagogique qui présente le contenu des programmes de francisation des entreprises québécoises. Nous vous invitons à la visionner lors de la prochaine réunion de votre comité de francisation et lors de votre prochaine assemblée syndicale pour favoriser une base d'information commune sur les exigences législatives et leurs incidences sur votre entreprise.

Vous pouvez aussi partager la vidéo par courriel ou par le biais des médias sociaux.

Visitez : languedutravail.org/videos



Les activités des prochains mois

Voici un aperçu des principales activités du service de la francisation pour les prochains mois

Formation sur le rôle et les fonctions des membres des comités de francisation

Axée sur l'action syndicale dans la démarche de francisation, cette formation vous permettra d'exercer votre rôle de membre d'un comité de francisation en toute connaissance de vos droits et responsabilités.

Prochaine formation : **19 avril 2017**
Inscription : francisation.ftq.qc.ca

Rencontre jumelée

Les membres des comités de francisation du secteur de l'aérospatiale, de l'automobile et des télécommunications sont invités depuis quelques années à une rencontre thématique jumelée. Celle-ci se tiendra le **1^{er} juin 2017**. Cette rencontre est l'occasion de réfléchir ensemble sur l'avenir de l'approche sectorielle en francisation et de rencontrer des invités spéciaux. Vos suggestions sont les bienvenues pour la planification de cette activité. Pour nous faire part de vos idées de sujets à aborder : mflon@ftq.qc.ca

Le comité pour la promotion du français

Le mandat du Comité pour la promotion du français de la FTQ consiste à veiller au rayonnement du français au travail et à soutenir politiquement, lorsque nécessaire, l'action des travailleurs et travailleuses, membres de comités de francisation. Les membres sont nommés par la direction des syndicats nationaux et tiennent des rencontres sur une base régulière, pas moins de trois rencontres par année.

Pour savoir si votre syndicat est représenté au comité de promotion du français, vous pouvez adresser votre demande par courriel à douellet@ftq.qc.ca

Un soutien à vos activités de francisation

En plus de vous offrir un soutien technique, le service de la francisation met gratuitement à votre disposition du matériel promotionnel, des jeux linguistiques et certaines publications. Demandez-les à l'adresse courriel suivante : efavre@ftq.qc.ca

Pour connaître toutes les activités du service de la francisation : www.francisation.ftq.qc.ca

Le saviez-vous ?

L'Office québécois de la langue française peut suspendre ou annuler une attestation d'application d'un programme de francisation ou un certificat de francisation d'une entreprise si cette dernière ne respecte pas ou ne respecte plus les obligations qui lui sont imposées par la Charte de la langue française. Avant de prendre sa décision, l'Office peut recevoir les observations de toute personne intéressée sur la situation de l'entreprise en cause.

Charte de la langue française, article 147.

N'ayons pas peur des mots



Le 40^e, 40^{me}, 40^{ème} ou 40^{ième} anniversaire de la Charte?

On appelle *adjectif numéral ordinal* l'adjectif qualificatif servant à indiquer le rang d'un élément dans une série ou dans un ensemble. Par exemple, *premier*, *neuvième* et *quarante-troisième* sont des adjectifs numéraux ordinaux. Ces adjectifs sont généralement formés du nombre auquel ils se rapportent, suivi du suffixe *-ième*.

Les adjectifs numéraux ordinaux sont souvent présentés sous leur forme abrégée (1^{er}, 9^e, 43^e). Lorsqu'on abrège ce type d'adjectif, on inscrit le nombre correspondant et on le fait suivre, en règle générale, d'un e minuscule placé en exposant. Toutes les autres formes,

composées par exemple avec les finales *-me*, *-ème*, *-ième* ou *-è*, sont jugées fautives. Ainsi, on évitera d'employer des formes telles que 40^{me}, 40^{ème}, 40^{ième} ou 40^è et l'on écrira, tout simplement, 40^e.

Si l'abréviation de la plupart des adjectifs numéraux ordinaux se fait avec un e, suivi d'un s si l'adjectif est au pluriel (2^e pour deuxième; 3^{es} pour troisièmes; etc.), les abréviations de premier, première, second et seconde sont toutefois différentes : il s'agit respectivement de 1^{er}, 1^{re}, 2^d et 2^{de}.

Source: oqlf.gouv.qc.ca

Que dit la loi?



Exigence de bilinguisme

Il est interdit à un employeur d'exiger pour l'accès à un emploi ou à un poste la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que le français, à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite une telle connaissance.

La personne qui se croit victime d'une exigence de bilinguisme injustifiée, qu'elle ait ou non un lien d'emploi avec l'employeur, peut, lorsqu'elle n'est pas régie par une convention collective, exercer un recours devant le Tribunal administratif du travail. Lorsque cette personne est régie par une convention collective, elle a le

droit de soumettre son grief à l'arbitrage au même titre que son association, à défaut par cette dernière de le faire.

Il incombe à l'employeur de démontrer au Tribunal ou à l'arbitre que l'accomplissement de la tâche nécessite la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que le français.

Source: Charte de la langue française, article 46.



Une retraite bien méritée!

Les membres de la table sectorielle de l'aérospatiale sont heureux de souligner le prochain départ à la retraite de notre camarade Richard Labossière, vice-président du comité exécutif de la section locale 2889 d'Unifor et membre de la première heure de la table sectorielle.

En effet, le 1^{er} juillet prochain, Richard pourra profiter d'une retraite pleinement méritée après de longues années de service chez CMC Esterline (autrefois Marconi) et une implication syndicale exigeante tant comme membre du comité de francisation de l'entreprise qu'au sein du comité exécutif de sa section locale. Sa participation assidue aux travaux de la table sectorielle mise sur pied par la FTQ en 1991 et sa détermination sans faille ont eu comme résultat l'obtention en 2002 du certificat de francisation par CMC. Nous te remercions, Richard, pour ta grande contribution à l'avancement du français et nous te souhaitons une très bonne retraite!



Crédit photo : Unifor 2889



TRAVAILLER
en français

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS
ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

L'ABONNEMENT EST GRATUIT

Faites-en la demande en communiquant avec
Emilie Favre: efavre@ftq.qc.ca ou en remplissant
le formulaire en ligne sur le site de la
francisation: francisation.qc.ca/abonnement